

Cote du document: EB 2011/103/R.8/Corr.1  
Point de l'ordre du jour: 6  
Date: 7 septembre 2011  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Politique du FIDA concernant la présence dans les pays – rapport de situation

### Rectificatif

#### Note pour les représentants au Conseil d'administration

##### Responsables:

##### Questions techniques:

###### **Kevin Cleaver**

Vice-Président adjoint responsable des  
programmes  
téléphone: +39 06 5459 2419  
courriel: k.cleaver@ifad.org

###### **Shyam Khadka**

Administrateur principal de portefeuille  
téléphone: +39 06 5459 2388  
courriel: s.khadka@ifad.org

###### **Michael Gehringer**

Directeur de la Division des ressources humaines  
téléphone: +39 06 5459 2299  
courriel: m.gehringer@ifad.org

##### Transmission des documents:

###### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des  
organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent troisième session  
Rome, 14-15 septembre 2011

---

Pour: **Approbation**

# Politique du FIDA concernant la présence dans les pays – rapport de situation

## Rectificatif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur le rectificatif ci-après apporté à la Politique du FIDA concernant la présence dans les pays – rapport de situation (EB 2011/103/R.8).

Page 1, la recommandation d'approbation est modifiée comme suit:

### Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les paragraphes figurant aux points a), b) et c) ci-après. La Politique du FIDA concernant la présence dans les pays, adoptée par le Conseil d'administration à sa cent deuxième session, doit être modifiée en conséquence: ~~à prendre note:~~

- a) critères actualisés pour l'ouverture de bureaux de pays (paragraphe 6);
- b) critères pour la sélection de différents modèles de bureaux de pays (paragraphe 15 et 16); et
- c) stratégie de retrait (paragraphe 18 à 21); ~~et.~~

~~Le Conseil d'administration est invité à prendre note~~ des questions relatives à la mise en œuvre qui figurent à l'(annexe III).